



## Régie portneuvoise de protection incendie

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 26 janvier 2024

Province de Québec  
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

### Membres

M. Mario Alain, vice-président et maire de la ville de Portneuf  
M. Raymond Francoeur, administrateur et maire de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne  
M. Marc Ouellet, administrateur et conseiller à la municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne  
M. Marc Rivard, administrateur et conseiller à la ville de Portneuf  
M. François Trottier, administrateur et conseiller à la ville de Cap-Santé

### Invités

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie  
Mme. Valerie Veillette, trésorière de la Régie portneuvoise de protection incendie  
Mme. Nancy Sirois, directrice générale de la ville de Cap-Santé  
M. Vincent Levesque-Dostie, directeur général de la ville de Portneuf

### Absent

M. Michel Blackburn, Président et maire de la ville de Cap-Santé

---

24-01-001

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée en conformité avec la *Loi sur les cités et les villes* pour la province de Québec.

M. Raymond Francoeur propose l'ouverture de l'assemblée.  
M. Mario Alain préside l'assemblée et propose que Mme Valerie Veillette agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

24-01-002

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour avec varia ouvert

*Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

## **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Mme Valerie Veillette fait la présentation et le dépôt des états financiers de l'année 2022.

24-01-003

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2023**

**PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenu le 24 novembre 2023.

*Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

24-01-004

#### **5.1 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

5.1.1 Au poste de président

M. Marc Rivard propose M. Mario Alain. M. Mario Alain accepte la proposition et est élu président du conseil d'administration pour l'année 2024.

5.1.2 Au poste de vice-président, secrétaire-trésorier

M. Raymond Francoeur propose sa candidature pour le poste de vice-président, secrétaire-trésorier et est élu vice-président, secrétaire-trésorier du conseil d'administration pour l'année 2024.

24-01-005

#### **5.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER**

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil entérine les comptes à payer au 31 décembre 2023 pour un montant de 54 270.33\$

*Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette  
Trésorière*

## **RESSOURCES HUMAINES**

M. Francis Perron fait le suivi sur les mouvements de personnel depuis le mois de novembre ainsi que sur l'avancement des dernières demandes au conseil d'administration.

## **FINANCES**

24-01-006 7.1 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 30 NOVEMBRE 2023

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise le paiement des déboursés par chèque au montant de 6 744.26\$

*Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présent.*

### **Certificat de disponibilité des crédits**

Je soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette  
Trésorière*

24-01-007 7.1 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 DÉCEMBRE 2023

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise le paiement des déboursés par chèque au montant de 8 034.25\$

*Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présent.*

### **Certificat de disponibilité des crédits**

Je soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette  
Trésorière*

24-01-006 7.2 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 DÉCEMBRE 2023

Il n'y a pas eu de déboursé par chèque au cours de cette période.

24-01-008 7.3 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LA PÉRIODE DU 1 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER  
ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport présenté pour la période du 1 novembre au 31 décembre 2023 au montant de 108 052.62\$

*Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette  
Trésorière*

6.4 ANALYSE DES POSTES BUDGÉTAIRES AU 30 NOVEMBRE 2023

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 30 novembre 2023.

**POLITIQUES ET RÈGLEMENTS**

24-01-009 M. Marc Rivard donne avis et présente la modification du projet de règlement # 22-004 concernant la réserve financière au bénéfice des villes de Cap-Santé et de Portneuf, qui sera adopté, à une séance subséquente.

**POINTS D'INFORMATIONS**

9.1 TABLEAU DES INTERVENTIONS DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

M. Francis Perron fait la présentation des interventions du mois de novembre 2023.

9.2 TABLEAU DES INTERVENTIONS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

M. Francis Perron fait la présentation des interventions du mois de décembre 2023.

9.3 CASERNE 4

Il n'y a pas de point pour la caserne 4

### 8.3 CASERNE 8

M. Francis Perron fait un suivi sur l'installation du lavabo a la caserne 8 ainsi que des odeurs présentes dans la laveuse.

### CORRESPONDANCE

#### 10.1 CNESST-1

M. Valerie Veillette partage la correspondance reçue de la CNESST au sujet du suivi d'un accident de travail

24-01-010

#### 10.2 CNESST-2

M. Valerie Veillette partage le nouveau constat d'infraction au palais de justice pour le dossier de CNESST de la caserne 8. Il a été résolu par le conseil d'administration d'enregistrer un plaidoyer de non-culpabilité pour ce dossier.

### VARIA

#### 11.1 SUIVI INTÉGRATION MUNICIPALITÉS

M. Francis Perron discute des prochains développements dans le dossier d'approches des municipalités.

#### 11.2 SUIVI NAUTIQUE

M. Francis Perron discute des développements quant au dossier de Sauvetage nautique avec la MRC de Portneuf

#### 11.3 BORNE CEDREX SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne

M. Francis Perron discute d'une difficulté rencontrée lors d'essai des bornes sèches à Sainte-Christine-D'Auvergne, il demande la possibilité de vérifier celle située chez Cedrex car il n'y avait pas d'eau lors des tests.

#### 11.4 RÉSERVOIR LAC SIMON

M. Francis Perron discute avec les représentants de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne pour un suivi dans le dossier du réservoir au Lac Simon. M. Perron fera de son côté les vérifications avec la municipalité de Saint-Léonard de Portneuf.

#### 11.5 RÉSERVOIR PERTHUIS

M. Francis Perron discute avec les représentants de la ville de Portneuf pour un suivi dans le dossier du réservoir à Perthuis.

## 11.6 ENTENTE SAINT-RAYMOND

M. Francis Perron discute de la demande de la ville de Saint-Raymond de signer des ententes particulières d'entraide pour les secteurs de Perthuis et de la municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne. Il a été convenu de ne pas signer d'ententes particulières avant que le nouveau schéma de couverture soit adopté à la MRC de Portneuf et par les municipalités et villes qui composent la MRC de Portneuf. Il est convenu que nous pouvons garder l'entente verbale telle qu'elle est pour le moment jusqu'à avis contraire par le conseil d'administration. Une nouvelle décision devra être prise lorsque le schéma sera adopté et que les ententes d'entraide intermunicipale de la MRC de Portneuf seront renégociées.

## 11.7 CFIP

M. Francis Perron discute de diverses problématiques avec la CFIP et les inscriptions des municipalités avoisinantes. Il soulève certains points qui ont été discutés lors de la mutuelle des directeurs incendies. Il est convenu que les représentants des villes ouvriront la discussion avec les représentants des municipalités et villes avoisinantes au sujet des inscriptions à notre centre de formation incendie.

24-01-011

## 11.8 RÉSOLUTION ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2023;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisée sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ PAR** M. FRANÇOIS TROTTIER et **RÉSOLU QUE** le conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisée sur son territoire municipal pour l'an 6 (2023), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

## 11.9 CONTRATS EMPLOYÉS

Mme Nancy Sirois fait un retour sur la discussion des derniers conseils d'administration comme quoi la Régie ne peut donner des contrats à ses employés. Ni via leur compagnie ni comme travailleur autonome.

11.10 APRIA

Mme Nancy Sirois fait un retour sur son contact avec une autre ville pour un regroupement dans l'achat des appareils respiratoires. Son contact a indiqué avoir délégué à une autre ville les démarches pour l'achat d'appareils.

**PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu le 23 février 2024 à 9h30

24-01-012

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est PROPOSÉ par M. **RAYMOND FRANCOEUR** que la séance soit levée à 12h17

*Valerie Veillette*

Valerie Veillette, greffière-  
trésorière